

Bibliothèque de Québec

Le personnel a la responsabilité de voir au respect de toutes ces règles de vie dans la Bibliothèque de Québec et d'agir avec équité.

Nous vous remercions de :

- Respecter les directives du personnel;
- Signaler tout bris et comportement nuisible;
- Présenter votre carte d'abonnement lorsque demandé;
- Permettre l'inspection de vos sacs lorsque le portail de sécurité se déclenche.

Pour plus de détails, consultez la section *Règlements et responsabilités* du site Web de la Bibliothèque de Québec.

Code de conduite

Les bibliothèques sont des espaces ouverts. Le respect de certaines règles est essentiel afin d'offrir un environnement sécuritaire, un accès équitable et une atmosphère agréable pour tous et toutes.

Les règles du Code s'appliquent à tous les usagers et usagères et sont en vigueur dans toutes les bibliothèques municipales de la Ville de Québec.

En cas de non-respect des règles, une personne abonné peut être priée de quitter immédiatement les lieux et pourrait perdre ses privilèges d'accès et d'emprunt.

Code de conduite

Bibliothèque de Québec

Respect de l'environnement et d'autrui

- Aidez-nous à maintenir les lieux propres.
- Utilisez les collections, les ordinateurs, l'équipement et le mobilier avec soin et respect.
- Consommez vos collations froides et vos boissons non alcoolisées de manière à ne pas incommoder les autres et à ne pas salir ou endommager le matériel.
- Abstenez-vous de consommer ou d'être sous l'influence de l'alcool ou de drogues dans la bibliothèque.
- Évitez les bruits ou l'utilisation d'objets susceptibles de déranger les autres usagers (ex. : parler à voix haute y compris au téléphone, appareils électroniques, etc.).
- Ayez une tenue vestimentaire convenable et une hygiène corporelle qui n'incomode pas les autres. Abstenez-vous d'être torse nu ou de marcher pieds nus dans la bibliothèque.
- Laissez vos animaux à l'extérieur, à l'exception des chiens-guides et autres animaux d'assistance.
- Respectez l'interdiction de photographier ou de filmer des usagers ou des usagères ou des membres du personnel sans leur consentement. (Références : Code civil du Québec, art. 3, 35 et 36, et Charte des droits et libertés de la personne, art. 5)
- Respectez l'interdiction de procéder à toute forme de sollicitation, d'activité commerciale, de pétition et d'affichage sans autorisation.
- N'utilisez pas les ressources de la bibliothèque, y compris Internet et les ressources en ligne, à des fins illicites ou commerciales. Sont interdits : sites à caractère pornographique, propagande haineuse, vente et publicité, programmation de virus informatique, plagiat et non-respect des droits de reproduction, etc.

Sécurité des lieux et des usagers et des usagères

- Supervisez les enfants dont vous avez la responsabilité. Assurez-vous qu'ils consultent et empruntent du matériel approprié à leur âge.
- Les enfants de 7 ans et moins doivent être sous la surveillance d'une personne âgée d'au moins 12 ans, et ce, en tout temps.
- Ne séjournez pas dans le secteur réservé aux jeunes, à moins d'avoir l'âge approprié ou d'être accompagné d'un ou une jeune de moins de 14 ans.
- Surveillez bien vos effets personnels, car vous en êtes responsable.
- Abstenez-vous de dormir, de courir ou d'utiliser votre équipement sportif à l'intérieur de la bibliothèque.

Lois et politiques

- Conformez-vous aux modalités d'utilisation des postes informatiques (Internet et ressources en ligne).
- Respectez les dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Les relations entre les usagers et les usagères et avec le personnel doivent se vivre dans le respect et la courtoisie. Aucun langage grossier, harcèlement, comportement offensant, discriminatoire, menaçant ou agressif ne sera toléré.